

Sujet : [INTERNET] remarques au sujet du projet de centrale photovoltaïque de Raissac d'Aude et de son enquête publique.

De : <pierre.giroux@ginestas.fr>

Date : 24/04/2019 18:42

Pour : <pref-photovoltaïque-raissac@aude.gouv.fr>

Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Il est un lieu en narbonnais que peu de monde connaît à part quelques braconniers. Il s'agit du **Domaine de la Plaine à Raissac d'Aude**. Niché entre le cours de l'Orbieu et celui de l'Aude et très proche de leur confluence, il est depuis de nombreuses années l'objet de convoitises de groupes œuvrant dans la sphère spéculative de la production d'électricité et dans notre cas par panneaux photovoltaïques. Plusieurs projets y ont été stoppés au stade du permis de construire.

Mais, depuis le 08 avril vient de s'ouvrir une procédure d'enquête publique sur la reprise d'un projet de centrale photovoltaïque de la société **Omega 2**, filiale de la société « **Ciel et Terre** », dont le groupe **AKUO SOLAR** a racheté 70 % du capital. AKUO SOLAR, est un acteur français majeur dans les énergies renouvelables, sous contrôle d'une holding luxembourgeoise.

Des anciennes gravières rendues depuis 17 ans à la nature recyclées pour la production d'électricité ?

Actuellement ce domaine d'environ 133 hectares en deux sites, le principal sur **Raissac d'Aude, Canet et Villedaigne**, le second sur seulement ces deux derniers villages et au sud de l'ex RN 113 alors que l'autre en est au nord. Ces deux emplacements furent exploités par un premier carrier en tant que gravière, puis, ainsi que la loi l'exige, préparé pour un retour à l'état de nature : plantations de végétaux et empoissonnement des lacs. Oui, sur la partie raissacoise il y a 6 lacs soit plus de 36 ha en eau. Eau qui provient, selon les documents qui accompagnent l'enquête publique, de la nappe phréatique et pour partie du canal d'arrosage de Canet qui puise son eau dans l'Aude à Tourouzelle. Puis, alors que la nature y était en reconquête, l'ensemble foncier fut repris par le groupe **Eiffage** pour encore servir de gravière et de lieu de stockage de granulats. Actuellement, un des lacs permet à son propriétaire, le groupe Eiffage, via la société civile des Carrières de la 113, de pomper chaque jour la valeur de cinq semi-remorques citernes pour le lavage des granulats produits sur son site voisin entre Montredon des Corbières et Bizanet, car ses ressources en eau sur place (deux forages) seraient insuffisantes, paraît-il. Tout cela n'est pas explicité dans cette enquête publique et ce lac de puisage ne fait pas apparemment partie de la promesse de vente d'Eiffage à Omega 2 la filiale d'Akuo Solar,.

Une enquête publique touffue, partielle et anachronique

Mais revenons à cette enquête publique, tout d'abord dans sa forme et dans les documents que tout un chacun peut consulter sur le site web de la Préfecture de l'Aude à l'adresse : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaïque-r1674.html>. Ce document est d'une complexité telle qu'on pourrait croire que l'ensemble des documents qui retracent, sans doute possible, la chronologie des mémoires et des réponses des administrations à ces mémoires et courriers depuis 9 ans, a été conçu pour qu'un profane (le public) s'y perde et n'y comprenne plus rien ! Pris dans cet ordre chronologique le document se réfère (en **2019**, faut-il préciser) à une étude sur l'impact environnemental qui date de **2010** ! Et, il faut attendre d'arriver à la lecture de l'étude Naturalia Environnement d'août 2018 pour avoir des réponses actualisées et plus complètes, mais non jugées exhaustives et satisfaisantes par la **MRAE**. (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale).

Or, toujours selon les documents présentés, l'exploitation du site aurait cessée en 2002, la nature y aurait repris ses droits et la biodiversité s'y serait développée dans le cadre protégé d'une propriété privée. Puis, après plusieurs mémoires ou lettres en réponses aux questions de l'Autorité Environnementale, il est mentionné dans le dossier que des compléments d'enquêtes de terrain seront mis à disposition du public et du commissaire enquêteur le 25 mars 2019 pour combler les lacunes constatées. Mais ceux-ci ne sont pas présents dans les documents consultables sur internet.

Dans tous les documents de cette enquête publique, on promène le lecteur d'hypothèses en hypothèses, quand à la configuration de l'implantation de panneaux photovoltaïques d'un type ou d'un autre, sur des radeaux

flottants, ancrés d'une manière ou d'une autre (ancres vissées sur le fond ou corps morts en béton ?). On avance (tableau des données chiffrées de l'étude Naturalia Environnement d'août 2018) un taux de couverture de l'eau par les supports des panneaux photovoltaïques de 53%, mais une simple vérification arithmétique du descriptif du projet fait apparaître un taux de 42 % !)

Remarques sur le dossier d'enquête publique

Sur la forme : une refonte complète de toutes les informations contenues dans ce dossier s'imposerait pour une meilleure compréhension par un public non averti.

Sur le fond, voici un lieu qui a déjà beaucoup donné à la démesure des actions de l'homme dit « moderne ». Il a été « remis en état de nature » depuis 2002, et toutes les installations artificielles ont été démontées en 2009. Il est donc livré depuis 17 ans au développement de la biodiversité. Des zones humides y ont prospéré. Si l'on en croit toujours l'**étude Naturalia Environnement** du 28 août 2018, dans son volet « nature » de l'étude d'impact, des enjeux locaux sont classés de forts à modérés pour 4 variétés de plante et de forts pour 3 variétés de végétaux aquatiques. De même, **il est noté un enjeu local fort pour la flore patrimoniale présente** (*Linaria micrantha* et *Tamarix africana*). Côté avifaune l'étude a trouvé un enjeu fort pour 3 espèces d'oiseaux (Rousserole turdoïde, Crabier chevelu, Rémiz penduline) et elle conclut que « à ce stade des expertises les enjeux concernant l'avifaune sont évalués de modérés à fort ». Ainsi, le pétitionnaire du permis de construire en conclut que suite aux mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) qu'il dit vouloir prendre (voir le tableau correspondant), les enjeux deviendront négligeables, faibles, ou, modérés. Pour prendre un exemple pour l'ichtyofaune et les invertébrés aquatiques : l'enjeu passerait de modéré à faible. Comment le croire ! Prenons 5 lacs avec des poissons dont certains (Brochets, Anguilles) sont protégés, des algues, des phytoplanctons, bref, de la vie aquatique, et par une couverture en panneaux solaires supprimons leur en moyenne 42 % du rayonnement solaire direct. Est-il possible de prétendre que cela n'aura qu'une incidence faible à modérée sur ce milieu aquatique et ses paramètres ?

Autre point : **l'ensemble des documents produits passe totalement sous silence la présence dans l'environnement du site d'un groupe scolaire intercommunal** (à 11 mètres de la clôture du Domaine de la Plaine), **d'une déchetterie intercommunale** (à 15 mètres), d'un pôle médical (à 210 mètres) et du trafic routier qu'ils engendrent. Aucune analyse de risques encourus !

En conclusion

En guise de conclusion, toute provisoire, ce projet qui argumente d'un objectif national d'indépendance énergétique pour alimenter en bénéfiques une holding luxembourgeoise, tout en faisant croire à un impact local environnemental faible, est non seulement mal présenté à la compréhension de ceux qui en supporteront localement les conséquences, mais de plus il ne donne aucune indication d'un contrebalancement des nuisances provoquées par une création d'emplois.

Si les humains que nous sommes veulent lui trouver une vocation locale, voire nationale à ce site, pourquoi ne pas en faire une richesse pour tous. Imaginons d'en faire un « campus de la biodiversité » où chercheurs comme étudiants, élèves, habitants, touristes, pourraient y chercher à comprendre la complexité et les bénéfiques pour tous de la biodiversité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de mon profond respect et mes salutations courtoises.

Pierre Giroux

mobile : +33 681 676 610 ou fixe +33 954 746 650
22, rue du tour du lieu, 11120 Ginestas - France

P : N'imprimez sur papier recyclé bien sûr que si nécessaire